

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE SAINT CREPIN

REÇU

03 AOUT 2020

**Nombre de conseillers :**

En exercice : 11  
Présents : 5  
Votants : 7  
Pour : 7  
Contre :  
Abstention :  
Blanc :

**N° d'ordre : 2020 - 32**

Le dix juillet deux mil vingt à dix-neuf heures, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Monsieur CADOT Matthieu, Maire, en séance ordinaire,

**Présents** : Matthieu CADOT, André MARCHAIS, Cécile MAIRAND, Denis GORRON, Céline ROUIL,

**Absents** : Fabienne ASSIMEAU (procuration à Matthieu CADOT), Charlène GRIFFON, Eric BOUCLY, Luc DUCLOS (procuration à Céline ROUIL), Freddy VINET, Ronald VERNOUX.

**Secrétaire** : Cécile MAIRAND

Convocation du 18/06/2020

Séance ouverte à 14H

**Objet : Tableau des effectifs - emplois**

**Le Maire**, rappelle à l'assemblée que l'agent en charge de l'aide à la restauration des enfants au restaurant scolaire est contractuel depuis 6 ans et à l'issue de son CDD le 31 août 2020 la collectivité ne pourra pas renouveler son contrat.

Cet agent a été recrutée afin d'aider les enfants de 3 et 4 ans à se restaurer, surveiller la sécurité et l'hygiène des enfants pendant la pause méridienne pendant 5h38/35<sup>ème</sup>. Cet agent assure aussi l'entretien des locaux communaux (mairie et Résidence du lavoir) 3h15 par semaine.

Le Maire propose à l'assemblée de recruter cet agent tant qu'adjoint technique territorial et de modifier son temps de travail à 8h50. Il convient donc de modifier le tableau des effectifs comme suit.

Tableau des emplois :

GRADE	TEMPS DE TRAVAIL	POURVU / NON POURVU
Rédacteur Administratif	22/35 <sup>ème</sup>	Pourvu
Adjoint Technique	35/35 <sup>ème</sup>	Pourvu
Adjoint Technique Principal de 2 <sup>ème</sup> classe	24/35 <sup>ème</sup>	Pourvu
Adjoint Technique	34/35 <sup>ème</sup>	Pourvu
Adjoint Technique	8,50/35 <sup>ème</sup>	Pourvu

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Décide de recruter au poste d'adjoint technique territorial Mme Epaud
- De fixer la durée de travail à 8,50/35<sup>ème</sup>
- La dépense correspondante est inscrite au budget primitif de l'exercice 2020

Le Conseil Municipal autorise le Maire :

- A signer tout document se rapportant à cette affaire

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an susdits.  
Pour copie conforme :

Le Maire,  
Matthieu CADOT

